

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE-RENDU / Séance du 14 octobre 2016

Incorporation du chemin GAREL, n° 108 La Vignonnerie dans le domaine public Don de Monsieur CRETIN à la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique a été prescrite pour le classement de diverses voies dans la voirie communale. Elle s'est déroulée du 10 au 24 janvier 2014. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et émis un avis favorable. Le dossier déposé en sous-préfecture le 6 février 2014 n'avait pas fait l'objet d'opposition. Il reste à finaliser le dossier devant notaire. Monsieur CRETIN Michel, de la Vignonnerie, fait don à la commune de 16 m² sur la parcelle A 831 afin de régulariser un état de fait, de permettre l'incorporation du chemin 108 Garel dans le domaine public et de signer l'acte avec les différents intervenants. (lui-même et famille GAREL)

Indemnités à Madame la perceptrice

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à fixer le taux des indemnités de la perceptrice. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant les contraintes budgétaires de la commune, et sans remettre en cause la qualité des conseils prodigués, il décide d'accorder à Madame LAVOISIER l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes au taux de 70 % ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Voirie 2016-17

Les travaux réalisés en 2016 sont les suivants : chemin COUSSY, GIROUDIÈRE. Des trous seront rebouchés dans les différents hameaux.

Pour 2017, la compétence voirie ne sera plus du ressort de la nouvelle intercommunalité, les travaux seront dorénavant réalisés en fonction des enveloppes budgétaires possibles et des subventions obtenues.

Parking et lotissement route de VIOLAY

La commune est encore en attente de décisions concernant l'attribution de subvention (Région, amendes de police). L'achat du terrain est imminent. Les derniers devis sont attendus afin de pouvoir fixer un prix de vente aux futurs acquéreurs des 4 lots.

Il est rappelé que les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Cette opération constitue une activité assujettie à la TVA et impose de ce fait la création d'un budget annexe au 01-01-2017

Les cessions futures de terrain à bâtir seront obligatoirement taxées à la marge.

Plan d'adressage de la commune

Il est devenu indispensable pour permettre, entre autres, le raccordement au réseau de la fibre optique. A partir du plan cadastral, il s'agit d'identifier l'ensemble des voies, de leur attribuer une dénomination et un numérotage, puis de dresser un tableau de classement des voies. Une commission doit être constituée pour ce dossier important.

Enveloppe cantonale 2017.

Cette aide du département en direction des petites communes devrait perdurer en 2017. Des projets sont soumis au conseil. (colombarium, réfection d'un mur de soutènement ...)

Poste de l'agent technique

Les horaires de travail de l'agent sont abordés en ce qui concerne les horaires d'été et les horaires d'hiver.

Avenir du CCAS

La Loi NOTRE prévoit qu'il est possible dorénavant de dissoudre les CCAS. Une réflexion doit être conduite, en lien avec les membres du CCAS qui seront convoqués en décembre pour étudier cette possibilité.

Décisions modificatives comptables :

Une décision modificative est nécessaire au budget général afin de prendre en compte la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2016. Un virement de crédit de 920 euros entre 2 chapitres est nécessaire.

Une autre décision modificative est nécessaire au budget assainissement afin de financer les intérêts du prêt relais de la station d'épuration qu'il était difficile de chiffrer avec exactitude au moment du vote du budget primitif. Un virement de crédit de 400 euros entre 2 chapitres est nécessaire.

Le prochain conseil est fixé le 9 décembre.

